



APPEL A CANDIDATURE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS ET DES PERSONNES PARTICIPANT A DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PREVENTION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA COMMUNE

Le Maire et le Président du CCAS, Eric GRENET informe

Suite à l'installation du Conseil municipal en date du lundi 20 mars 2026, il est nécessaire de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins de 5 administrateurs dont :

- Un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,**
 - Un représentant **des associations familiales** désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,
 - Un représentant des **associations de personnes âgées et de retraités,**
 - Un représentant des **associations de personnes handicapées.**

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant une liste comportant un ou plusieurs noms.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune. Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- **Dûment mandatées par l'association** pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social **dans la commune** ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

DELAI IMPERATIF

Les liste des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire **au plus tard le vendredi 17 avril 2026**, en mairie.

Une fiche de candidature est disponible en mairie.